

Code d'éthique

Table des matières

Présentation du Directeur Général	4	Notre environnement de travail, notre impact et notre responsabilité sociale	17
Rôle du code et son applicabilité	5	Garantir la santé et la sécurité de tous	18
Nos valeurs et nos engagements	5	Diversité et inclusion : Absence de discrimination et égalité des chances	19
Notre engagement en matière d'éthique, d'intégrité et de lutte contre la corruption	6	Environnement de travail respectueux et lutte contre le harcèlement	20
La lutte contre la corruption et le trafic d'influence	7	Respect des Droits de l'Homme	21
Les cadeaux et les invitations	8	Approche environnementale et RSE	22
Les donations et les activités philanthropiques	9	Protection de nos données et de nos biens	23
Les conflits d'intérêts	10	Protection des données personnelles	24
Les vérifications préalables des tiers	11	Sécurité des données et des informations commerciales	25
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – LCB-FT	12	Utilisation de logiciels illégaux ou de piratage	26
Réglementations sanctions économiques, embargos et contrôle des exportations	13	Fraude interne et maintien des registres comptables	27
La fraude fiscale	14	L'utilisation des réseaux sociaux	28
Une concurrence loyale	15	Protection des actifs de l'entreprise (PI et technologies)	30
Un lobbying responsable	16	Informations privilégiées et délit d'initié	32
		Résilience et continuité des activités	33
		Encourager les gens à s'exprimer	34



Présentation du Directeur Général

En tant que première organisation paneuropéenne dans son secteur, Worldline a pour objectif de créer et de gérer des services transactionnels et de paiement numérique qui favorisent une croissance économique durable tout en renforçant la confiance et la sécurité dans notre société. En tant qu'entité régulée dans plusieurs pays, qui traite des milliards de transactions par mois, on ne saurait trop insister sur l'importance de la confiance et de la sécurité dans toutes nos opérations.

Chez Worldline, nous nous efforçons constamment de mener nos activités de manière éthique et intègre, afin d'honorer la confiance que nous accordent toutes les parties prenantes : consommateurs, clients, régulateurs, partenaires et actionnaires. Nous sommes convaincus que le succès à long terme du groupe réside dans ce fondement éthique qui édifie notre réputation et notre excellence concurrentielle. Il ne s'agit pas seulement d'adhérer aux lois et réglementations en vigueur, mais également de faire en sorte que notre conduite professionnelle et nos décisions soient constamment guidées par un code de conduite reflétant nos valeurs.

Par conséquent, le code d'éthique s'applique à tous les employés de Worldline, car il traduit nos valeurs en actions tangibles à adopter quand nous interagissons avec nos parties prenantes, les différents acteurs du marché et la concurrence. Nous nous engageons à étendre nos valeurs au-delà de notre entreprise et à les intégrer dans nos relations avec les parties prenantes et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Afin de réaliser cet objectif commun, chaque individu a la responsabilité de veiller au respect des normes éthiques les plus élevées dans ses tâches quotidiennes. L'adoption d'une approche éthique et intègre dans la vie des affaires fait partie intégrante de la culture et de la stratégie de Worldline dans tous les domaines, cette démarche est ancrée dans les processus de décision et les opérations de l'entreprise.

Ce code d'éthique n'aborde pas toutes les situations possibles, mais pose les principes fondamentaux de notre culture d'entreprise, notre philosophie commerciale et nos politiques d'entreprise. Nous attendons de tous nos collaborateurs qu'ils adhèrent, respectent et incarnent ces principes.

J'accorde ma pleine confiance à tous les Worldliners pour honorer ces engagements et je leur exprime ma gratitude pour leur dévouement à maintenir les normes les plus exigeantes dans l'ensemble de leurs activités professionnelles.



Pierre-Antoine Vacheron
Directeur Général de Worldline

Nos valeurs et nos engagements



Innovation : Qu'elle porte sur un produit ou un processus, qu'elle soit majeure ou mineure, incrémentale ou de rupture, l'innovation a pour nous une définition qui va bien au-delà de la simple génération d'idées nouvelles. Notre définition du succès consiste à donner vie à ces idées et à apporter ainsi des améliorations tangibles à nos clients, à la société ainsi qu'à nos collaborateurs.



Coopération : Chez Worldline, l'unité crée une valeur ajoutée qui dépasse la somme des parties. Nous construisons des relations durables avec nos collègues, nos clients et notre écosystème. Nous savons dépasser nos égos pour atteindre notre objectif commun. Nous nous soutenons mutuellement et partageons les succès, petits et grands, pour un monde de confiance.



Excellence : Un monde de confiance se construit aussi avec des performances d'exception. Nous nous fixons des objectifs ambitieux. Nous avons les meilleurs experts qui honorent avec talent les engagements que nous prenons. Jamais nous ne nous reposons sur nos lauriers : sans cesse, nous progressons pour atteindre nos objectifs.



Responsabilité : La responsabilité est un principe qui fonctionne dans les deux sens : D'une part, nous bénéficions de la confiance et du soutien des managers de Worldline pour exploiter pleinement notre potentiel ; d'autre part, nous sommes responsables de nos actions et les assumons complètement.

Rôle du code et son applicabilité

Le Code d'éthique s'applique à tous les employés du groupe Worldline ainsi qu'à toutes ses filiales et Joint Venture contrôlées dans le monde entier. Les membres du Comité Exécutif, le top management, les mandataires sociaux et les comités de gestion du Groupe et des différentes entités, y compris la Fondation Worldline, doivent se conformer aux obligations de bonne conduite énoncées dans ce Code d'éthique. Worldline se réserve le droit de prendre les mesures nécessaires et proportionnées (y compris disciplinaires) pour remédier à toute violation avérée des dispositions du Code d'éthique. Ces mesures peuvent aller jusqu'au licenciement.

En outre, Worldline encourage ses différents partenaires commerciaux à partager et à respecter les règles éthiques énoncées dans ce code concernant l'intégrité commerciale, les Droits de l'Homme, les conditions de travail, de durabilité et de respect de l'environnement.

Notre engagement en matière d'éthique, d'intégrité et de lutte contre la corruption



La lutte contre la corruption et le trafic d'influence



Worldline a une tolérance zéro pour les pots-de-vin et la corruption dans le secteur public et dans le secteur privé. Nous croyons en une culture d'intégrité et de transparence, en veillant à ce que nos opérations soient toujours conformes aux lois et réglementations anti-corruption. Nous attendons de chaque employé qu'il s'engage à rejeter toute forme de corruption et qu'il signale toute activité suspecte. Notre engagement dans la lutte contre la corruption est fondamental pour maintenir la confiance de nos clients, de nos partenaires commerciaux et de toutes nos parties prenantes, et ce afin d'assurer la durabilité des activités commerciales de l'entreprise.



A faire

- Refuser toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de cadeaux inappropriés de la part de fournisseurs, de clients ou de partenaires commerciaux.
- Participer à des sessions de formation et de sensibilisation sur la lutte contre la corruption afin de mieux comprendre les implications et les conséquences d'un comportement non éthique.
- Promouvoir la transparence et l'intégrité dans toutes les transactions commerciales et les interactions avec les tiers.



A ne pas faire

- Faire preuve de favoritisme ou de partialité dans les relations avec les partenaires commerciaux en accordant des avantages à certains au détriment d'autres.
- Verser de l'argent (paiements de facilitation) pour accélérer une procédure administrative.
- Utiliser les ressources de l'entreprise à des fins personnelles ou de corruption.
- Ignorer ou dissimuler les comportements suspects de corruption au sein de l'entreprise.
- Se livrer à des pratiques de corruption.



Questions et Réponses

Qu'est-ce qu'un pot-de-vin ?

Un pot-de-vin désigne le fait de donner, d'offrir, de recevoir ou de solliciter quelque chose de valeur, comme de l'argent, des cadeaux ou des faveurs, en échange d'une influence ou d'une action afin de favoriser le cours des affaires. Le pot de vin vise généralement à obtenir un avantage indu ou à influencer une décision ou une action en sa faveur. Les pots-de-vin sont considérés comme contraires à la loi et à l'éthique, et ils peuvent avoir de graves conséquences juridiques et réputationnelles pour les personnes et les organisations impliquées.

L'utilisation d'un intermédiaire pour verser des pots-de-vin réduit-elle les risques de corruption ?

Non, dans de nombreux cas, l'utilisation d'intermédiaires pour verser des pots-de-vin augmente les risques, car elle peut être considérée comme une tentative de dissimuler ou de faciliter des activités de corruption. Il s'agit d'un schéma de corruption indirect que la loi condamne sévèrement. Ainsi, le recours à des intermédiaires et toute participation à des activités de corruption avec eux peuvent avoir des conséquences juridiques et nuire à notre réputation.

Par conséquent, nous devons être vigilants lorsque nous travaillons avec des intermédiaires et attirer leur attention sur la nécessité de mener leurs activités avec intégrité et transparence et de s'abstenir de toute forme de corruption.

Les cadeaux et les invitations

L'échange de cadeaux et d'invitations de valeur raisonnable est une pratique courante dans le monde des affaires. Cependant, si ces actions sont entreprises dans le but d'obtenir un avantage indu dans le cadre de la relation d'affaires, elles peuvent être perçues comme des formes de corruption.

Plusieurs facteurs doivent être pris en compte pour évaluer le risque de corruption lors de l'échange de cadeaux ou d'invitations (voir les questions-réponses ci-dessous). Le risque est encore plus élevé lorsqu'il s'agit de traiter avec des agents publics. En somme, il est essentiel de déclarer les cadeaux et les invitations, et de consulter les lignes directrices et les politiques internes de Worldline sur ce sujet pour assurer une conformité totale.

✓ A faire

- Refuser tout cadeau ou invitation susceptible d'influencer de manière inappropriée une décision professionnelle.
- Déclarer et enregistrer tout cadeau ou invitation donné, reçu ou refusé, conformément aux politiques et lignes directrices de l'entreprise, afin de garantir la transparence.

✗ A ne pas faire

- Utiliser des cadeaux ou des invitations pour favoriser certains partenaires commerciaux.
- Offrir des cadeaux à un client pendant un appel d'offres ou de négociation de contrat, ou recevoir des cadeaux d'un fournisseur.

🗨️ Questions et Réponses

Quelles questions devez-vous vous poser lorsque vous souhaitez offrir un cadeau à un tiers ou lorsque vous en recevez un ?

- Quelle est la valeur du cadeau ? Il doit être d'une valeur raisonnable (pas excessive).
- Quelle est la fréquence de l'échange ? Les petits échanges récurrents peuvent également être considérés comme des pots-de-vin.
- Quel est le contexte de l'échange ? A-t-il lieu pendant un appel d'offres ? Pendant le renouvellement d'un contrat ? Le moment peut être délicat s'il est proche d'une période de prise de décision, par exemple.
- Le cadeau pourrait-il avoir une influence sur la poursuite de la relation d'affaires ou sur une décision ? Si oui, il s'agit d'un point d'attention et il faut refuser. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le département Compliance.



Les donations et les activités philanthropiques

Nous nous engageons à avoir un impact positif sur le développement économique et social des régions dans lesquelles nous opérons. Dans le cadre de nos activités de mécénat, nous soutenons en priorité des causes liées à l'éducation et à l'environnement, en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes. Notre objectif philanthropique est d'avoir un impact positif à long terme sur la transformation sociale et environnementale actuelle. Nous pouvons tous nous porter volontaires au sein de Worldline pour proposer des initiatives et y prendre part afin de contribuer, à notre échelle, à rendre le monde meilleur.

✓ A faire

- Respecter les règles régissant les donations et la politique philanthropique du groupe.
- Faire des vérifications préalables pour s'assurer que les projets sont conformes aux principes du groupe et ont un impact positif significatif.
- Demander aux bénévoles de nous tenir régulièrement informés de l'évolution du projet, de l'utilisation des fonds et ressources alloués et de leur impact.

✗ A ne pas faire

- S'engager dans des actions ou des partenariats qui ne reflètent pas nos principes éthiques et notre politique philanthropique.
- S'engager avant de vérifier que nous disposons des moyens financiers, humains et techniques pour soutenir le projet de parrainage.
- Utiliser les contributions philanthropiques comme moyen d'influencer les décisions en notre faveur.

🗨️ Questions et Réponses

Comment puis-je en savoir plus sur les activités philanthropiques de Worldline ?

Des pages dédiées au sujet sont accessibles via l'intranet. Vous pouvez y consulter nos actions existantes, nos initiatives régionales/locales autour de nos sites à l'étranger, nos communications et nos contacts par pays.

Je connais une association et j'aimerais que Worldline fasse un don. Par où dois-je commencer ?

La première chose à faire est de vérifier que le projet/la structure est compatible avec notre politique philanthropique et donc éligible pour un don. Ensuite, vous devez contacter les points de contact locaux ou groupe (ambassadeurs philanthropiques) pour obtenir plus d'informations sur la faisabilité du projet et les étapes à suivre pour soumettre une demande.

Qu'est-ce que la philanthropie ?

La philanthropie est un "sentiment qui pousse les gens à aider les autres" ou un "amour de l'humanité". Aujourd'hui, la philanthropie recouvre l'ensemble des dons privés à des organisations œuvrant dans l'intérêt général. Les dons sont gratuits et sans contrepartie. Les pratiques des entreprises et la notion de retour sur investissement offrent un nouveau cadre à la philanthropie. L'impact fait l'objet d'une attention croissante : comment s'assurer que les dons effectués sont utiles et atteignent leurs objectifs ?

Les conflits d'intérêts



Un conflit d'intérêts survient lorsque les intérêts personnels ou financiers d'une personne entrent en conflit avec ceux de Worldline, compromettant ainsi l'impartialité et l'objectivité. Un conflit d'intérêts n'est pas nécessairement problématique en soi, mais s'il n'est pas déclaré et géré de manière appropriée, il peut avoir des conséquences défavorables pour les employés et l'ensemble de l'entreprise.



A faire

- Signaler tout conflit d'intérêts potentiel ou réel à l'aide du formulaire de déclaration.
- Respecter les recommandations visant à atténuer les risques liés à un conflit d'intérêts réel.
- Informez votre supérieur si vous vous rendez compte que, dans le cadre d'un projet, d'un appel d'offres ou d'une relation commerciale, vous avez un conflit d'intérêts avec un fournisseur ou un client.



A ne pas faire

- Utiliser les ressources de Worldline à des fins personnelles.
- Participer au processus de recrutement d'un proche.
- S'engager dans une activité professionnelle parallèle qui compromettrait ou interférerait avec votre travail en tant qu'employé de Worldline.



Questions et Réponses

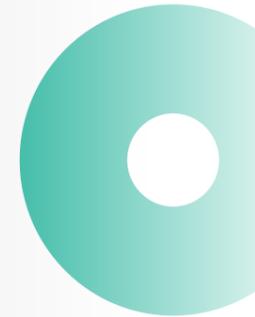
Un employé travaille sur plusieurs projets et l'un de ses clients réguliers lui demande si son fils peut effectuer un stage au sein de Worldline. Quel est le comportement à adopter ?

Il s'agit d'un conflit d'intérêts potentiel, qui doit être déclaré et enregistré. Le processus de recrutement chez Worldline est transparent et équitable. Tous les candidats sont traités de la même manière. A la fin, c'est la personne la plus compétente qui sera retenue. Ainsi, l'employé doit expliquer qu'il n'est pas responsable du processus de recrutement et rediriger le client vers la procédure officielle.

Après avoir rejoint le service des achats en tant qu'acheteur, un employé découvre dans son portefeuille fournisseurs que Worldline fait affaires avec une société informatique dans laquelle son meilleur ami travaille en tant que directeur des ventes.

Il s'agit d'un conflit d'intérêts potentiel qui doit être déclaré et enregistré. L'acheteur peut choisir la société de son ami plutôt qu'une autre, et ce n'est peut-être pas le meilleur choix pour Worldline. L'acheteur doit se retirer et ne pas prendre part au processus de sélection.

Les vérifications préalables des tiers



Nous nous engageons à travailler avec des tiers qui adhèrent à des pratiques commerciales éthiques, légales et responsables. Cela inclut l'intégrité, le respect des droits de l'Homme, la promotion de bonnes conditions de travail, la prévention et l'atténuation des impacts négatifs sur l'environnement. L'approvisionnement durable et le respect de toutes les lois et réglementations pertinentes sont des importants pour nous. Nous attendons de nos tiers qu'ils appliquent ces mêmes normes à leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

La charte d'engagement de nos partenaires commerciaux en matière d'intégrité décrit nos attentes. Si nous constatons qu'un tiers ne respecte pas ces principes, nous nous réservons le droit de refuser de nous engager avec lui ou de mettre fin à la relation existante.



A faire

- Encourager nos partenaires à signaler toute préoccupation concernant des activités potentiellement illégales, frauduleuses ou contraires à l'éthique par l'intermédiaire de notre ligne d'alerte : l'Integrity Line.
- Exiger de nos tiers qu'ils respectent les valeurs de notre code d'éthique, mais aussi les lois des pays dans lesquels ils opèrent.
- Effectuer des vérifications préalables des différents tiers avec lesquels nous travaillons, selon une approche fondée sur le risque, et les sélectionner sur la base de critères objectifs.



A ne pas faire

- Abaisser les normes d'intégrité de Worldline pour faciliter et accélérer les affaires.
- Travailler avec des tiers qui refusent de se conformer à notre charte d'intégrité des partenaires commerciaux ou qui refusent de nous fournir des engagements équivalents.



Questions et Réponses

Dans le cadre d'un projet spécifique, nous devons intégrer très rapidement un partenaire commercial (fournisseurs, clients, etc.). Pouvons-nous commencer à travailler avec lui sans vérifications préalables, étant donné que nous avons reçu des commentaires positifs de la part d'autres entreprises qui ont déjà travaillé avec lui ?

Conformément à nos politiques et procédures internes, avant de commencer à travailler avec un partenaire commercial, nous devons effectuer des vérifications préalables fondées sur une approche basée sur le risque afin d'évaluer celui-ci. Dans le cas contraire, nous exposons Worldline à des dommages juridiques et à des atteintes à sa réputation.



Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme – LCB-FT

Les entreprises du secteur financier sont en première ligne de la lutte contre la criminalité financière et sont tenues de prévenir et de détecter les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme afin de protéger l'intégrité du système financier. Le but est d'empêcher les criminels de bénéficier des produits de la criminalité et d'acquérir une influence économique significative qui constitue une menace pour la stabilité financière. Worldline s'est engagée à lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et compte sur chacun d'entre nous pour participer à cette lutte en appliquant une politique de tolérance zéro.



A faire

- Repérer les situations suspectes, y compris les transactions ou les activités, à la fois lors de l'intégration des clients et des vérifications continues.
- Vérifier toutes les informations fournies par les clients avant leur intégration.
- Procéder à des vérifications approfondies et renforcées des clients à haut risque (secteurs d'activité ou régions géographiques à haut risque) et documenter les résultats de manière exhaustive.
- Signaler les violations des politiques LCB-FT et faire remonter les conclusions suspectes au responsable de la conformité en la matière.
- Collaborer avec l'équipe chargée de la conformité LCB-FT afin de procéder à des évaluations périodiques des risques liés au blanchiment d'argent et d'apporter les ajustements nécessaires aux politiques et procédures en la matière.



A ne pas faire

- Intégrer un client avant d'avoir terminé les vérifications préalables.
- Négliger de vérifier l'identité des clients ou des contreparties lorsque cela est nécessaire et ne pas s'assurer de l'exactitude des informations.
- Ignorer les activités ou les transactions suspectes.
- Traiter seul les questions ou les enquêtes liées LCB-FT
- Oublier de tenir des registres complets et précis de toutes les transactions et interactions avec les clients, car ils sont essentiels pour les audits et les contrôles de conformité.

Questions et Réponses

Que faut-il faire si, après avoir effectué des vérifications préalables standard, vous avez des doutes sur le client potentiel ?

Un contrôle préalable renforcé doit être effectué. La relation d'affaires ne doit pas être ouverte avant les résultats définitifs.



Réglementations sanctions économiques, embargos et contrôle des exportations

Compte tenu de l'importance des réglementations en matière de contrôle des exportations, notre société se conforme avec diligence aux mandats nationaux et internationaux. Nous évaluons rigoureusement tous les transferts d'équipements et de technologies, les exportations, les réexportations, le courtage et le transport afin de garantir le respect de ces réglementations. Nous prenons également en considération les régimes de sanctions en vigueur dans certains pays et nous nous abstenons de toute transaction commerciale en cas d'interdiction.



A faire

- Examiner et vérifier les exigences en matière de contrôle des exportations pour toute exportation ou importation à l'international.
- Respecter les sanctions et les restrictions commerciales qui touchent des pays, des entités ou des personnes spécifiques.
- Demander les approbations à l'équipe Compliance pour les transactions potentiellement à haut risque avec nos contreparties
- Signaler toute violation des réglementations sanctions et contrôle des exportations ou tout problème au service Compliance pour qu'il puisse prendre des mesures immédiates.



A ne pas faire

- Entreprendre des transactions commerciales avec des pays, des régimes, des personnes ou des entités soumis à des régimes de sanctions ou figurant sur des listes de sanctions.
- Contourner les réglementations en matière de contrôle des exportations, même en cas de pression des parties externes ou pour obtenir des avantages commerciaux.
- Retarder le signalement de toute violation potentielle des réglementation sanctions ou contrôle des exportations. La notification en temps utile est essentielle pour traiter et résoudre les problèmes de conformité.

Questions et Réponses

Que dois-je faire si je suis confronté à une situation qui soulève des inquiétudes quant à une potentielle violation des réglementations sanctions économiques et contrôle des exportations ?

Tout d'abord, il faut stopper toute participation à l'activité en question. Ensuite, il faut faire part de vos inquiétudes et doutes à l'équipe chargée de la Compliance.



La fraude fiscale

Le non-respect de la stratégie fiscale de Worldline peut avoir des conséquences négatives comme par exemple, l'application de sanctions à l'encontre d'une entité de Worldline ou de ses employés, des procédures pénales, la détérioration des relations avec les autorités publiques fiscales et non fiscales, l'impossibilité de répondre à des appels d'offres.

C'est pour cette raison que Worldline attache une importance particulière au respect des réglementations dans tous les pays où elle opère et, d'une manière générale, souhaite maintenir et développer sa réputation d'entreprise citoyenne responsable. Les bénéfices de Worldline sont imposés là où l'activité économique a lieu, comme le prévoit la politique de prix de transfert du groupe, établie conformément aux lignes directrices de l'OCDE.

A faire

- Respecter la lettre et l'esprit des lois en vigueur dans les pays où nous opérons.
- Respecter les obligations de déclaration fiscale.
- Être vigilant sur les flux financiers et commerciaux internationaux entre les sociétés du groupe.
- Établir une relation de confiance, de coopération et de transparence avec les autorités fiscales.

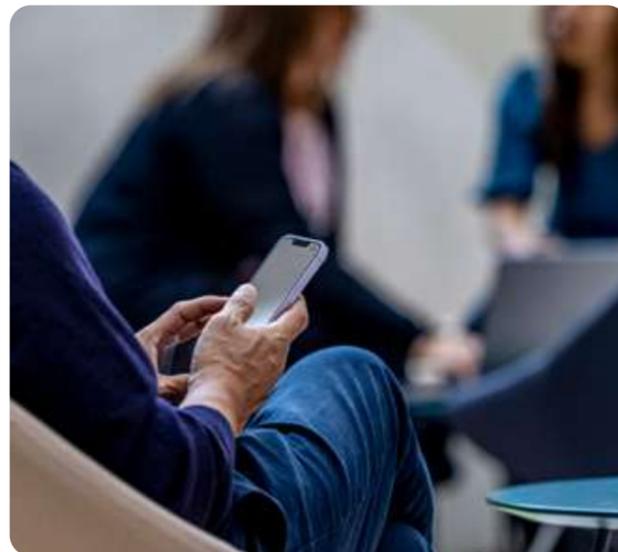
A ne pas faire

- Mettre en œuvre des politiques fiscales agressives déconnectées de nos activités réelles.
- Créer des entités dans des juridictions non coopératives.
- Mettre en place des arrangements juridiques déconnectés de toute substance économique afin de se soustraire à nos obligations fiscales normales.

Questions et Réponses

A quoi sert le département en charge de la fiscalité du groupe ?

La stratégie fiscale de Worldline est approuvée par le directeur financier du groupe, membre du comité exécutif, qui délègue sa gestion exécutive (définition, contrôle et supervision) au directeur fiscal du groupe. Les responsables fiscaux locaux travaillent en liaison avec les équipes financières et commerciales locales et les conseillers externes pour s'assurer que la stratégie fiscale est correctement mise en œuvre et que les lois fiscales nationales et internationales applicables sont respectées. Le département fiscal est organisé autour d'une équipe centrale et de spécialistes locaux internes et externes qui travaillent en étroite collaboration avec les opérations pour soutenir le développement de l'entreprise et assurer la compétitivité du groupe. L'objectif est de minimiser la double imposition, assurer la conformité avec les lois et réglementations fiscales applicables, minimiser l'exposition fiscale, bénéficier des incitations fiscales, des allègements et des exonérations disponibles conformément à la législation fiscale et à l'activité du groupe.



Si nous commettons une erreur fiscale, devons-nous en informer les autorités fiscales ?

Worldline souhaite établir et maintenir une relation de confiance, de transparence et de coopération avec les autorités fiscales. Si une erreur est suspectée dans une déclaration fiscale, elle doit être vérifiée par le responsable fiscal de l'entité déclarante. Il déterminera la marche à suivre appropriée pour rectifier l'erreur, en fonction de la juridiction applicable dans laquelle l'entreprise est située.

Une concurrence loyale

La concurrence loyale est la pierre angulaire de la conduite éthique des affaires. Elle favorise l'innovation, garantit aux consommateurs l'accès à une variété de produits et de services à des prix compétitifs et maintient des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs du marché. Notre entreprise s'engage à respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence, également connues sous le nom de *lois antitrust*, qui sont conçues pour empêcher les pratiques anticoncurrentielles sur le marché. En tant que société cotée en bourse, nous avons la responsabilité de respecter ces principes afin d'apporter une contribution positive aux marchés sur lesquels nous opérons.

A faire

- Adopter des pratiques tarifaires équitables en fixant les prix de manière indépendante, sans collusion avec les concurrents.
- Promouvoir la transparence en veillant à ce que toutes les activités de marketing et de publicité soient véridiques et non trompeuses.
- Encourager la passation de marchés publics équitables en traitant tous les fournisseurs et partenaires avec équité au cours de la procédure d'appel d'offres, en veillant à ce qu'il n'y ait pas d'influence induue ou d'accords anticoncurrentiels.
- Rester informé et se conformer à toutes les lois sur la concurrence qui s'appliquent à nos activités commerciales.

A ne pas faire

- Engager des discussions, échanger des informations ou conclure des accords avec des concurrents en vue d'obtenir un avantage déloyal, de fixer, de contrôler ou de maintenir les prix ou les conditions d'approvisionnement, les volumes, les parts de marché et les clients.
- Conspirer avec d'autres entités pour manipuler les résultats des procédures d'appel d'offres.
- Se mettre d'accord avec les concurrents pour diviser ou répartir les marchés ou les clients.
- Exploiter une position dominante sur le marché pour exclure les concurrents ou exploiter les clients et les fournisseurs.

Questions et Réponses

J'ai assisté à une conférence commerciale au cours de laquelle des concurrents ont discuté des défis communs du secteur, y compris des stratégies de tarification. Faut-il s'en inquiéter ?

Cela peut être préoccupant. Bien que les conférences commerciales soient des occasions de réseautage, toute discussion sur les stratégies de prix (fixation des prix) entre concurrents peut donner lieu à un comportement anticoncurrentiel, ce qui est illégal. Vous devez éviter de telles discussions et vous retirer immédiatement de toute conversation susceptible d'entraîner le partage d'informations sensibles avec des concurrents. En cas de doute, demandez conseil à notre équipe juridique.

Que dois-je faire si je soupçonne l'un de nos partenaires commerciaux d'être impliqué dans un comportement anticoncurrentiel ?

Si vous soupçonnez des pratiques anticoncurrentielles impliquant un partenaire commercial ou même au sein de notre entreprise, vous devez immédiatement le signaler à l'équipe juridique ou à l'équipe Compliance à travers notre ligne d'alerte Integrity Line. N'essayez pas d'enquêter seul sur la question. L'alerte sera traitée de façon sérieuse et confidentielle, avec une enquête appropriée. Des mesures pourront être prises si nécessaires, conformément aux normes juridiques et éthiques.

Un lobbying responsable



Worldline s'engage à appliquer des normes élevées de transparence et d'intégrité dans ses activités politiques et commerciales dans le monde entier. Une évaluation et un contrôle faibles et incohérents des activités politiques des entreprises et d'autres formes d'influence des entreprises créent des risques pour les investisseurs, les clients et Worldline. Notre entreprise ne tolère pas la corruption et s'engage à agir avec équité et intégrité dans toutes ses relations politiques. Le respect des lois et des réglementations est obligatoire en ce qui concerne le lobbying. Le service des affaires publiques et réglementaires (PRA) contribue à une plus grande visibilité et vise à développer la responsabilité politique de l'entreprise dans le cadre de la stratégie ESG.

✓ A faire

- S'appuyer systématiquement sur les positions établies par le département PRA du groupe, qui coordonne les actions de lobbying.
- En tant qu'employés de PRA, nous déclarons notre identité et les intérêts que nous représentons lorsque nous agissons au nom de Worldline.
- Indiquer les acteurs institutionnels et les associations professionnelles avec lesquels une relation est établie.
- Promouvoir une culture de l'intégrité et faire preuve de loyauté et de normes morales élevées.
- S'inscrire dans les registres des lobbyistes lorsqu'ils existent.
- Fournir des informations fiables.
- Signaler toute infraction au code d'éthique concernant les activités de lobbying au service Compliance.

✗ A ne pas faire

- Partager des informations confidentielles.
- Représenter les intérêts de l'entreprise sans l'accord préalable de l'équipe PRA.
- Obtenir des informations de manière inappropriée.
- Faire pression sur les responsables institutionnels.
- Offrir des cadeaux (directement ou indirectement) ou toute forme d'hospitalité déraisonnable ou créer une relation avec un agent public qui pourrait générer un sentiment d'obligation.
- S'engager dans des situations de conflit d'intérêts.

🗨️ Questions et Réponses

Worldline a-t-elle une fonction spécifique pour le lobbying ?

Oui, cette division rend compte directement au PDG et est régie par les principes du code d'éthique de Worldline.

Les employés peuvent-ils présenter leur propre point de vue ou opinion sur les réglementations en cours au nom de Worldline ?

Les positions défendues par notre entreprise sont soigneusement élaborées et validées par notre équipe de direction, avec l'expertise du département PRA. Nos efforts de lobbying doivent être cohérents et conformes aux valeurs et aux objectifs de Worldline.

Est-il possible d'engager des discussions avec des fonctionnaires et des institutions sans en informer le département PRA de Worldline ?

Non. Le département PRA de Worldline est responsable de toutes les activités de lobbying auprès des autorités publiques dans chaque pays. Le département PRA défend les politiques de Worldline et assure la transparence et l'intégrité dans ses activités politiques et commerciales. Engager des discussions avec des fonctionnaires et des institutions sans en informer au préalable le département PRA n'est pas conforme aux politiques et procédures de Worldline.

Notre environnement de travail, notre impact et notre responsabilité sociale



Garantir la santé et la sécurité de tous

Worldline reconnaît l'importance de la santé et de la sécurité pour tous ses employés sur site, travaillant à l'étranger, les expatriés et lors des voyages d'affaires. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail qui donne la priorité au bien-être des équipes. En adhérant à des protocoles stricts en matière de santé et de sécurité, nous visons à garantir un environnement sûr et sécurisé pour tous. La promotion d'une culture de la santé et de la sécurité préserve le bien-être physique et mental de nos employés et favorise un sentiment de confiance et de fiabilité dans nos relations avec les autres parties prenantes. Nous sommes convaincus que le respect de ces normes est un impératif moral et une nécessité stratégique pour le succès et la durabilité de notre organisation.



A faire

- Veiller à ce que les règles de sécurité incendie soient mises en œuvre et respectées.
- S'assurer que le site est sûr pour les employés.
- Veiller à ce que l'ensemble du personnel, y compris les cadres, soit informé et formé aux mesures de sécurité.
- Veiller à ce que l'ensemble du personnel soit sensibilisé à la procédure d'alerte et de signalement.
- S'assurer que les plans d'évacuation et le personnel chargé de l'évacuation, ainsi que les secouristes soient connus.
- Signaler les situations problématiques ou dangereuses lorsqu'elles se produisent, afin qu'elles puissent être résolues et atténuées rapidement.



A ne pas faire

- Ignorer toutes les règles énumérées ci-dessus.
- Être sous l'influence de l'alcool ou de toute autre drogue, légale ou non, susceptible d'altérer le jugement ou de réduire la productivité dans l'exercice de ses fonctions, que ce soit dans les locaux de Worldline ou ailleurs. Cela peut présenter des risques pour votre santé et votre sécurité, ainsi que pour les personnes qui travaillent avec vous.
- Avoir en sa possession des drogues illégales pendant le travail ou sur le lieu de travail.



Questions et Réponses

Quelles sont mes obligations en tant qu'employé en matière de santé et de sécurité ?

Demander à mon interlocuteur des ressources humaines où je peux trouver des règles, des plans et des points de contact utiles pour m'avertir et me former sur les sujets liés à la santé et à la sécurité sur le lieu de travail.

Respecter les règles établies par le département de la santé et de la sécurité et les ressources humaines.



Diversité et inclusion : Absence de discrimination et égalité des chances

Worldline favorise un environnement diversifié et inclusif, où tous les individus sont respectés et valorisés. Il est essentiel pour Worldline que ses employés se sentent responsabilisés et encouragés à donner le meilleur d'eux-mêmes au travail. Nous nous engageons à offrir des chances égales à tous les employés sur la base de leurs compétences, qualifications et expériences, indépendamment de leur ethnie, sexe, orientation sexuelle (LGBTQIA+), âge, religion, handicap ou toute autre caractéristique protégée par la loi applicable. La diversité n'enrichit pas seulement notre lieu de travail, elle alimente aussi l'innovation et la croissance. Nous sommes engagés à instaurer une culture où chacun se sent accepté, responsabilisé et en mesure de donner le meilleur de lui-même.



A faire

- Encourager les discussions ouvertes et honnêtes sur la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail.
- Mettre en œuvre et appliquer des politiques qui promeuvent et soutiennent la diversité et l'inclusion.
- Favoriser un environnement de travail où chacun se sent valorisé et respecté, quelles que soient ses origines ou son identité.



A ne pas faire

- Ignorer les préoccupations soulevées par les salariés en matière de diversité et d'inclusion.
- Permettre que la discrimination ou les préjugés ne soient pas contrôlés sur le lieu de travail.
- Avoir des aprioris sur les individus basés sur de leur identité ou de leurs origines.



Questions et Réponses

Comment puis-je participer à la promotion de l'inclusion et de la diversité au sein de Worldline ?

Vous pouvez rejoindre le réseau UNITE. UNITE est notre réseau d'employés qui s'occupe de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (EDI) au sein de Worldline. Son objectif est simple : permettre à tous les employés talentueux, ambitieux et motivés de Worldline d'avoir les mêmes chances de devenir des leaders – si telle est leur ambition professionnelle – tout en créant un lieu de travail inclusif pour nous tous et une culture de l'égalité.



Environnement de travail respectueux et lutte contre le harcèlement

Les plaisanteries désobligeantes récurrentes, le harcèlement, les remarques sexistes, les décisions discriminatoires peuvent prendre de nombreuses formes. Au sein de Worldline, nous n'acceptons pas que les employés soient soumis à des comportements offensants, abusifs ou indésirables sur le lieu de travail, qui portent atteinte à la dignité des victimes ou créent un environnement intimidant, hostile ou humiliant (par exemple: le harcèlement sous toutes ses formes : moral, physique, sexuel, psychologique, verbal...). Le respect est fondamental dans nos relations.

Nous ne tolérons aucune forme d'intimidation, de brimade ou de harcèlement, que ce soit entre employés ou avec des tiers, et ce afin de préserver la santé physique et mentale.



A faire

- Adopter les bons réflexes pour agir et prévenir le harcèlement : Le harcèlement n'est jamais acceptable. Parlez-en et signalez-le via la ligne d'intégrité, ou en contactant le département des ressources humaines ou votre supérieur hiérarchique.
- Montrer l'exemple et adopter un comportement respectueux à l'égard de tous.
- Soyez toujours conscient des directives de Worldline en matière de harcèlement et de respect sur le lieu de travail et respectez-les.



A ne pas faire

- Envahir l'espace personnel des gens.
- Être la source de plaisanteries offensantes et récurrentes, de harcèlement moral et de comportements inappropriés.
- Ignorer les sentiments de vos collègues.
- Tolérer ou fermer les yeux sur des comportements inappropriés ou irrespectueux sur le lieu de travail.
- Exercer des représailles à l'encontre des employés qui signalent des cas de harcèlement.



Questions et Réponses

J'entends des blagues déplacées au travail (sur le genre, les origines, l'orientation sexuelle...), je me sens mal à l'aise mais je ne sais pas comment réagir ?

Il est tout à fait compréhensible de se sentir mal à l'aise dans une telle situation. Vous avez le droit de travailler dans un environnement respectueux et inclusif. Une approche possible serait de faire savoir calmement et avec assurance à la personne concernée que ses commentaires sont inappropriés et qu'ils vous mettent mal à l'aise. Si vous ne vous sentez pas à l'aise pour aborder directement la question, vous pouvez envisager d'en parler à votre supérieur hiérarchique ou aux ressources humaines, qui vous aideront à résoudre le problème. Vous pouvez également choisir de vous exprimer à travers l'Integrity Line.



Respect des Droits de l'Homme

Worldline participe au Pacte mondial des Nations Unies et adhère à ses principes de protection et de soutien des droits de l'Homme, de promotion des pratiques d'emploi équitable et de protection de l'environnement. Nous nous engageons à éliminer l'esclavage moderne, à abolir le travail des enfants et à défendre les droits à la liberté d'association, à la négociation collective et à la grève. Notre politique interne en matière de droits de l'Homme détaille les Conventions et normes internationales qui guident notre approche. Nous sommes fermement convaincus qu'aucun travailleur ne devrait être victime d'exploitation.



A faire

- Promouvoir le respect des droits de l'Homme dans nos installations et nos locaux dans le monde entier par le biais de politiques, de formations et en montrant l'exemple.
- Reconnaître les droits de tous les travailleurs à des conditions de travail légales, comprises et respectées par les deux parties.
- Veiller à ce que tous les travailleurs puissent prendre les pauses auxquelles ils ont droit au cours de la journée de travail et entre les journées de travail.
- Promouvoir la communication entre la direction et les employés afin d'identifier et de traiter les problèmes.
- Respecter les lois et règlements relatifs aux conditions de travail, à la rémunération équitable (dont le salaire minimum et les avantages légalement requis).
- Signaler rapidement toute violation du droit du travail ou des droits de l'Homme, ou de la politique de Worldline, en particulier si la victime est vulnérable.



A ne pas faire

- Retenir la carte d'identité, le passeport ou d'autres documents personnels pour empêcher un travailleur de partir de son plein gré ou d'aller travailler ailleurs.
- Obliger ou contraindre les travailleurs à faire des heures supplémentaires non rémunérées pour respecter des délais impossibles à tenir.
- Obliger les travailleurs à travailler sans fin pendant des heures excessives ou les pousser à travailler pendant les pauses.
- Interdire la négociation collective ou tenter d'intimider les travailleurs pour qu'ils ne fassent pas grève.
- Employer ouvertement ou secrètement des enfants alors qu'ils devraient encore être scolarisés.



Questions et Réponses

Quelles sont les sources des droits de l'Homme applicables aux employés de Worldline ?

Nous sommes soumis à des lois nationales et internationales. Nous nous conformons au Pacte mondial des Nations Unies, à des déclarations telles que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, ainsi qu'aux directives émises par les Nations unies et l'OCDE sur la conduite responsable et éthique des entreprises. Les lois telles que le Devoir de Vigilance en France et les Modern Slavery Acts au Royaume-Uni et en Australie contribuent à encadrer nos engagements. Toutes les lois nationales sur le droit du travail, les lanceurs d'alertes ou l'égalité jouent également un rôle important.

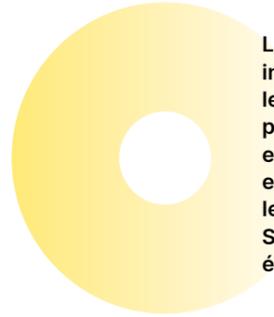
Comment nous assurons-nous que nos partenaires commerciaux comprennent ce que nous attendons d'eux ?

La charte d'engagement de nos partenaires commerciaux en matière d'intégrité décrit les principes qu'ils doivent accepter de respecter, y compris les droits de l'Homme.

Je pense qu'une personne est victime d'esclavage moderne : que dois-je faire ?

Si vous avez des raisons de croire qu'une personne travaillant pour Worldline, l'un de ses clients, fournisseurs ou partenaires est victime d'esclavage moderne, vous devez le signaler via la ligne d'intégrité de Worldline et aux autorités locales compétentes si vous pensez qu'elle est en danger.

Approche environnementale et RSE



La RSE (responsabilité sociale des entreprises) englobe les pratiques commerciales durables, intégrant des considérations sociales, environnementales et économiques. Elle vise à maximiser les impacts positifs tout en minimisant les aspects négatifs, contribuant ainsi à un monde plus durable et plus éthique. Worldline a créé un programme de RSE qui intègre des défis extra-financiers dans sa stratégie d'entreprise, reflétant la conformité, la transparence et un engagement élevé. Worldline a l'intention de maintenir son leadership en matière de RSE dans le secteur pour les années à venir, en appliquant les meilleures pratiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et en impliquant les parties prenantes pour créer un impact positif sur son écosystème, la société et la planète.



A faire

- Évaluer les fournisseurs en fonction de critères de RSE avant de collaborer avec eux, dans le cadre de notre engagement en matière d'approvisionnement durable.
- Développer des solutions informatiques vertes pour réduire l'empreinte carbone de nos services.
- Utiliser la documentation numérique et opter pour des solutions sans papier afin de réduire la consommation de papier.
- Choisir des produits locaux et d'origine durable pour vos fournitures de bureau afin de soutenir les vendeurs respectueux de l'environnement et par conséquent réduire l'empreinte carbone.



A ne pas faire

- Prendre l'avion pour un voyage d'affaires lorsqu'une alternative ferroviaire de moins de 4 heures est disponible.
- Jeter les déchets dans n'importe quelle poubelle, vous devez utiliser les poubelles dédiées à chaque type de déchets (restaurants d'entreprise, espaces communs).
- Imprimer la documentation inutile.



Questions et Réponses

Je ne vois pas en quoi nous sommes concernés par les questions de RSE, nous ne faisons que fournir des services immatériels ?

Worldline est une entreprise B2B et non B2C mais cela ne signifie pas que son impact RSE est nul. Il est crucial de reconnaître l'impact environnemental des technologies numériques. En outre, compte tenu des réglementations actuelles et futures, une plus grande importance est accordée à la chaîne de valeur dans son ensemble. Ainsi, même si Worldline n'a pas l'activité la plus polluante, il est possible que certains de ses fournisseurs soient plus polluants. Il est donc de la responsabilité morale de l'entreprise d'agir pour réduire son impact sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Quels sont les principaux piliers sur lesquels Worldline se concentre pour avoir un impact sur la RSE ?

Worldline se concentre sur 4 piliers principaux pour avoir de l'impact :

- **Développer la confiance des clients** : continuité des activités et disponibilité des services
- **Être un employeur responsable** : formations, bien-être et diversité & inclusion
- **Garantir l'éthique des affaires** : contrôler le nombre d'alertes examinées et associer des plans d'action

- **Réduire l'empreinte environnementale** : marchés publics durables et objectifs de réduction des émissions.

En tant qu'employé, que puis-je faire pour participer à des actions durables ?

Chaque action est importante. Par conséquent, lorsque vous êtes au bureau ou que vous travaillez à distance, vous pouvez garder à l'esprit que votre comportement peut faire la différence : triez vos déchets, réduisez votre consommation de viande, éteignez les lumières et les appareils, prenez le train plutôt que l'avion...).

Protection de nos données et de nos biens



Protection des données personnelles

La protection de la vie privée de nos clients, des employés de Worldline, de nos partenaires commerciaux et de nos fournisseurs est essentielle pour gagner et faire durer leur confiance. Les données personnelles se définissent comme toute information relative à une personne identifiée ou identifiable. Chez Worldline, nous devons traiter les données personnelles de manière appropriée. Par conséquent, nous nous engageons à protéger la vie privée des individus et à nous conformer aux lois applicables en matière de protection des données personnelles, en particulier le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union Européenne.

✓ A faire

- Collecter les données à caractère personnel que si cela est strictement nécessaire pour atteindre un objectif légal ou légitime et veiller à ce qu'elles soient traitées en toute sécurité.
- Demandez conseil à votre délégué à la protection des données avant de transférer des données personnelles en dehors de l'Union Européenne.
- Signaler immédiatement toute violation de données à caractère personnel.
- Suivre la formation obligatoire, connaître et comprendre les obligations en matière de protection des données
- Détruire toute donnée personnelle dont on n'a plus besoin.
- Respecter les principes de protection des données dès la conception des nouveaux projets.

✗ A ne pas faire

- Considérer que les données personnelles collectées pour une finalité peuvent être utilisées pour une autre.
- Collecter des données sensibles si la loi ne l'exige pas ou si la personne concernée n'y consent pas.
- Ignorer les mises à jour de sécurité quotidiennes.
- Envoyer des e-mails avant d'avoir vérifié l'adresse électronique du destinataire.
- Conserver les données plus longtemps que nécessaire.
- Prendre des décisions basées uniquement sur un traitement automatisé lorsque celui-ci peut avoir un impact significatif sur les personnes concernées.

🗨️ Questions et Réponses

Que sont les données à caractère personnel ?

Il s'agit de toute information relative à une personne physique et qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par exemple : nom, photo, empreinte digitale, courriel, numéro de téléphone, numéro de sécurité sociale, adresse IP, identifiant de connexion à un ordinateur, enregistrement vocal, etc. Il importe peu que ces informations soient confidentielles ou publiques. Remarque : pour que ces données ne soient plus considérées comme personnelles, elles doivent être rendues anonymes afin de rendre impossible l'identification de la personne concernée : visages floutés, etc. Toutefois, si les données peuvent être recoupées pour identifier une personne, elles sont toujours considérées comme personnelles.

Qu'est-ce qu'une donnée sensible ?

Les données sensibles constituent une catégorie particulière de données à caractère personnel. Elles comprennent les informations qui révèlent l'origine raciale présumée, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins de l'identification unique d'une personne physique, des données relatives à la santé ou des données relatives à la vie sexuelle ou à l'orientation sexuelle d'une personne physique.

Quels sont les piliers de la mise en œuvre d'une stratégie rigoureuse de protection des données dans Worldline ?

Des politiques et des procédures définies, une communauté Data Protection organisée, des outils de gestion et des dossiers précis, une formation et une sensibilisation ciblées, une gouvernance complète avec des indicateurs mesurables.

Sécurité des données et des informations commerciales

La sécurité de l'information chez Worldline est une priorité, car nous évoluons dans un monde complexe. La mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité de l'information permet d'assurer la continuité et la pérennité notre activité, et l'amélioration de la sécurité des services pour nous et nos clients. Nos normes de sécurité nous permettent de fidéliser nos clients, de remporter des marchés dans des scénarios de sécurité critiques et de contrôler les risques liés à la sécurité des données lorsque nous offrons nos services. Nos règles s'appliquent à l'ensemble de notre personnel et aux informations numériques, papier et orales, appartenant à Worldline ou confiées par les clients. Elles couvrent la mise en œuvre globale de la sécurité pour la fourniture de services informatiques, y compris les fonctions de développement, d'assistance, de production et de contrôle dans toutes nos solutions.

✓ A faire

- Effectuer régulièrement des évaluations des risques et des contrôles internes en matière de sécurité et de protection des données.
- Organiser des formations et des programmes de sensibilisation sur les questions de sécurité afin d'accroître la maturité de Worldline en matière de sécurité de l'information.
- S'assurer que toutes les informations sensibles, personnelles et commerciales de Worldline ou de ses clients sont traitées, conservées ou utilisées de manière sécurisée, et que les dispositions légales et réglementaires de chaque pays et les engagements contractuels en matière de sécurité sont gérés.
- Signaler rapidement tout incident de sécurité suspecté afin que des mesures soient prises dans les temps.

✗ A ne pas faire

- Permettre le transfert d'informations sur les clients ou sur Worldline vers des appareils personnels d'employés ou de personnes non autorisées (internes ou externes conformément à la classification des informations associée).
- Cliquer sur des liens suspects ou fournir des informations sensibles en réponse à des courriels non sollicités (ou à d'autres canaux de communication comme WhatsApp) pour éviter d'être victime d'attaques par hameçonnage ou de "fraude au PDG".

🗨️ Questions et Réponses

J'ai un voyage d'affaires et je travaille dans un lieu public. Que puis-je faire pour protéger les informations ?

Pour protéger les informations lorsque l'on travaille dans des lieux publics :

- Être discret lorsque vous utilisez le téléphone et éviter d'étaler des documents.
- S'assurer que les documents et les écrans ne sont pas visibles par d'autres personnes.
- Garder vos documents avec vous lorsque vous quittez votre siège et éviter de les laisser sans surveillance.
- Utiliser des filtres de confidentialité sur les ordinateurs portables et signaler immédiatement tout incident de sécurité suspecté.

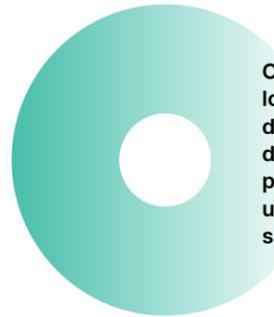
- Garder toujours votre ordinateur portable avec vous et le verrouiller ou l'éteindre lorsque vous n'êtes pas devant lui.

- En cas de vol ou de perte de votre ordinateur portable, de votre carte à puce ou de votre téléphone, le signaler immédiatement afin que l'accès soit bloqué.

Quelles sont les menaces cybercriminelles susceptibles d'affecter Worldline ?

Les menaces cybercriminelles susceptibles d'affecter Worldline comprennent le phishing, les escroqueries, les virus malveillants et bien d'autres formes. Il est essentiel d'être vigilant et proactif dans la protection contre ces menaces afin de garantir la sécurité des informations de Worldline et de ses clients. Des programmes réguliers de formation et de sensibilisation aux questions de sécurité permettent d'accroître la sécurité de l'information de Worldline et de ses clients et notre maturité sur ce sujet.

Utilisation de logiciels illégaux ou de piratage



Chez Worldline, nous interdisons strictement l'utilisation de copies illégales ou sans licence de logiciels, ainsi que l'installation d'outils de piratage sur les réseaux et/ou les postes de travail de Worldline ou de ses clients. Cela inclut, sans s'y limiter, des produits tels que les craqueurs de mots de passe, les scanners de ports, les outils de partage de fichiers. Nous avons mis en place des politiques visant à garantir l'intégrité et la sécurité de nos systèmes et à maintenir une conduite professionnelle éthique. Ces restrictions visent également à protéger notre système d'information.



A faire

- N'utiliser que des logiciels sous licence et autorisés pour le travail, en veillant à respecter les normes juridiques et éthiques.
- Respecter les politiques de l'entreprise et les réglementations et normes industrielles lors de l'installation ou de l'utilisation de logiciels sur les réseaux et les postes de travail de Worldline ou de ses clients.
- Documenter toute justification commerciale et obtenir une approbation préalable conformément à notre politique avant d'utiliser des logiciels potentiellement sensibles.



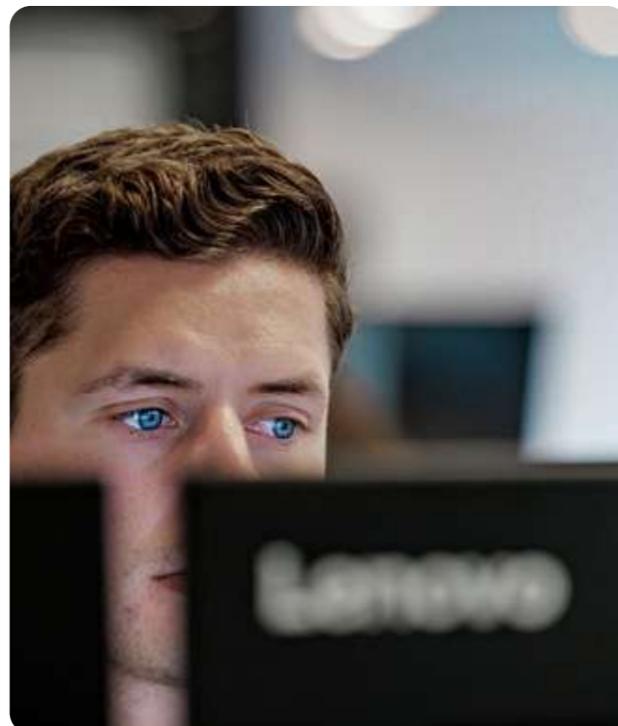
A ne pas faire

- Utiliser, échanger ou stocker des logiciels illégaux sur les systèmes de Worldline. Les logiciels illégaux sont souvent utilisés comme porte dérobée pour compromettre un système.
- Installer des outils de piratage tels que ceux mentionnés ci-dessus. Toute utilisation non autorisée de ces logiciels présente un risque important pour la sécurité et l'intégrité de nos systèmes et n'est pas tolérée.

Questions et Réponses

Quelles sont les conséquences de l'utilisation de logiciels illégaux ou de piratage chez Worldline ?

L'utilisation de logiciels illégaux ou de piratage informatique présente de graves risques pour la sécurité et l'intégrité de nos systèmes, ce qui peut entraîner des violations de données, des accès non autorisés et des répercussions juridiques. Les employés doivent comprendre que de telles actions violent non seulement les politiques de l'entreprise, mais aussi les normes éthiques et juridiques. Il est essentiel de signaler toute vulnérabilité potentielle en matière de sécurité ou tout problème lié à l'utilisation de logiciels aux canaux appropriés en vue d'une enquête. La restriction de l'accès aux logiciels de piratage ou aux logiciels légitimes utilisés par les pirates vise également à protéger notre système d'information, car les pirates tentent de compromettre nos systèmes à l'aide de ces logiciels.



Fraude interne et maintien des registres comptables



Le détournement de ressources, la manipulation de données ou d'actifs, les omissions intentionnelles ou les changements dans les rapports financiers, pour n'en citer que quelques-uns, peuvent constituer une fraude. Nous ne devons pas commettre de fraude, car cela peut entraîner des risques majeurs pour l'entreprise. Worldline cherche à être transparente et éthique dans sa gestion et sa gouvernance, et à conserver la confiance de toutes ses parties prenantes internes et externes. Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard de la fraude. Nous avons mis en place un cadre de contrôle interne au sein du groupe afin de garantir l'exactitude des registres, des rapports et de la comptabilité. Les actes frauduleux ou les soupçons de tels actes doivent être signalés immédiatement par l'intermédiaire de la ligne d'intégrité.



A faire

- Respecter les processus et les politiques de contrôle interne
- En cas de doute ou de soupçon de fraude interne, informez directement votre supérieur ou l'équipe de conformité via la ligne d'intégrité ou d'autres canaux disponibles.
- S'assurer que nous payons nos fournisseurs conformément à nos conditions de paiement et au juste prix.



A ne pas faire

- Dissimuler ou ignorer des erreurs dans les documents financiers afin d'éviter de mettre en évidence un problème éventuel.
- Valider les transactions ou les paiements sans avoir l'autorisation appropriée ou sans être sûr de l'exactitude du destinataire du fonds.
- Fournir des informations erronées à un client dans le but d'obtenir un contrat pourrait être considéré comme un acte frauduleux, ce qui pourrait entraîner des sanctions pour Worldline, ainsi que des poursuites civiles ou pénales.

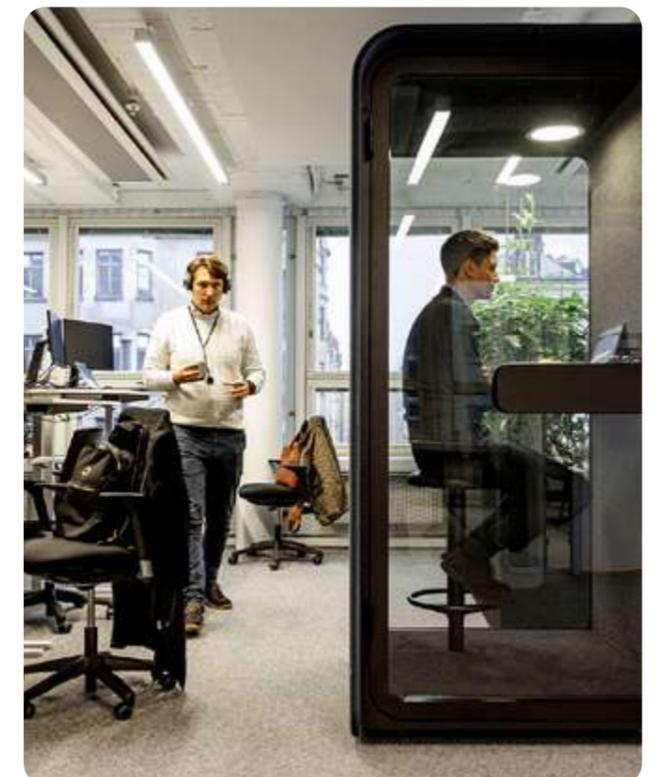
Questions et Réponses

Quels sont les composants de la fraude ?

Une attention particulière est nécessaire lorsque trois critères convergent : le besoin financier (dette, cupidité...), l'opportunité (faiblesse des contrôles...) et la rationalisation (justifier les actions par des excuses telles que "personne ne le remarquera" ou "je le rendrai plus tard"). Il existe différentes formes de fraude, parmi lesquelles le vol, la divulgation ou la manipulation non autorisée d'informations sensibles...

Qui est responsable de la prévention de la fraude ?

Worldline attend de ses employés qu'ils respectent des normes éthiques élevées. Il est donc de la responsabilité de chaque employé d'être vigilant afin de prévenir la fraude. Nous sommes tous encouragés à contribuer à la prévention et à la détection de la fraude et, en cas de doute ou d'allégation, à signaler rapidement tout soupçon afin de permettre une enquête appropriée et, le cas échéant, la définition de mesures adéquates.



L'utilisation des réseaux sociaux



Worldline encourage ses employés à saisir les opportunités qui s'offrent à eux en montrant comment nous créons de la valeur pour les parties prenantes et humanisons notre activité. Notre comportement en ligne a un impact à la fois sur nous-mêmes et sur l'entreprise. C'est pourquoi il convient de garder à l'esprit certaines règles pour garantir la sécurité et la conformité des données partagées.

A faire

- Utiliser un mot de passe sûr, le mettre à jour régulièrement et ne pas divulguer ses détails
- S'assurer que le contenu utilisé est libre de droit ou avec une licence appropriée avant de le partager.
- Utiliser des photos (appropriées) pour décrire votre vie à Worldline en gardant à l'esprit l'état actuel des choses (le contenu inapproprié comprend les thèmes de l'obscénité, du racisme, de la sexualité, de la pornographie, du sexisme, de la discrimination, des menaces, du harcèlement, de l'offense personnelle, de la diffamation, de l'illégalité, etc.)
- Faire en sorte que vos paroles et vos opinions soient les vôtres et non celles de l'entreprise.
- Consulter votre responsable local ou groupe des relations publiques si vous êtes contacté par les médias et garder en tête les déclarations que vous faites.
- Utiliser des hashtags ou des mentions (par exemple, #Worldline) pour plus de visibilité.

A ne pas faire

- Partager des informations sur l'entreprise qui ne sont pas déjà publiques (y compris les données personnelles des clients etc.)
- Partager des informations personnelles sur des collègues (par exemple, leurs photos ou leurs contributions personnelles à un projet) sans leur autorisation.
- Publier sur les réseaux sociaux des photos de votre ordinateur, de votre badge d'entreprise ou de tout autre élément sensible du point de vue de la sécurité.
- Critiquer les concurrents ou l'un des produits de Worldline au profit d'un autre.
- Répondre aux commentaires négatifs sur l'entreprise sans l'avis préalable des équipes communication.
- Modifier le logo ou l'utiliser pour représenter vos propres comptes (la bannière LinkedIn fournie peut être utilisée).
- Créer un compte basé totalement ou partiellement sur le nom "Worldline" sans l'autorisation préalable de l'équipe communication.



Questions et Réponses

Puis-je utiliser mon adresse électronique professionnelle pour créer un compte de média social personnel ?

Non, veuillez utiliser votre adresse électronique personnelle pour vous inscrire.

Puis-je partager des informations sur ma semaine de travail ?

Oui, mais ne partagez pas d'informations confidentielles ou sensibles (par exemple, le nom du projet, le rôle de l'équipe, le client...). Voilà un bon exemple : Je suis très fier de mon équipe qui a fait un excellent travail ces dernières semaines et qui a rendu notre client très heureux !

Vous pouvez étiqueter vos collègues, mais ne mentionnez pas de contributions spécifiques.

Puis-je utiliser le logo de l'entreprise sur une infographie que j'ai créée pour un message personnel ?

Non, les logos de Worldline ne doivent être utilisés que sur les actifs de l'entreprise.

Puis-je publier du contenu lié à mon projet freelance pendant les heures de travail ?

Non, nous vous demandons de ne pas le faire afin de séparer vos activités professionnelles de vos activités personnelles.

Je ne suis pas certain que mon contenu soit conforme aux normes de Worldline. Que dois-je faire ?

Prenez le temps de lire les lignes directrices en matière de communication. Nous vous encourageons à contacter l'équipe communication pour clarifier vos doutes et pour toute autre question spécifique.

Protection des actifs de l'entreprise (PI et technologies)

La propriété intellectuelle (PI) est un actif incorporel précieux pour Worldline (par exemple, des inventions, des œuvres originales, des dessins et modèles, des éléments de marque ou du savoir-faire). Les droits de propriété intellectuelle (DPI) sont la protection accordée par la loi aux actifs de propriété intellectuelle (par exemple, les brevets, les droits d'auteur, les marques, les dessins industriels...). **Garantir la protection de nos actifs de propriété intellectuelle, par des politiques de groupe, un processus de divulgation sécurisé et des DPI adéquats, est fondamental pour maintenir un avantage concurrentiel, promouvoir l'innovation, réduire les risques de contrefaçon, améliorer notre liberté d'action et sauvegarder notre réputation sur le marché. Il s'agit pour nous d'une obligation légale et d'une pratique commerciale stratégique qui nous permet d'assumer nos responsabilités envers les actionnaires et les clients et de promouvoir la croissance de l'entreprise.**

A faire

- Signaler rapidement à votre management ou à l'équipe de Worldline chargée de la PI toutes les inventions, conceptions, logiciels ou autres œuvres que vous créez dans le cadre de votre emploi, afin qu'ils les évaluent et prennent les mesures adéquates.
- Traiter les informations confidentielles et exclusives de Worldline et de nos clients avec la plus grande prudence en veillant à ce qu'elles soient stockées en toute sécurité, que leur accès soit contrôlé et qu'elles ne soient partagées qu'avec des parties autorisées soumises à des engagements de confidentialité adéquats.
- Utiliser la PI de notre société strictement à des fins professionnelles, comme prévu et autorisé par Worldline. Lors de l'utilisation de la PI d'un tiers, veillez toujours à obtenir les autorisations nécessaires et à respecter scrupuleusement les conditions de licence applicables.
- Impliquer le service juridique lors de la négociation de contrats accordant des droits sur notre PI à des clients ou à des tiers, afin de garantir une protection appropriée.
- Si vous remarquez ou soupçonnez que la PI de notre entreprise est utilisée sans autorisation, signalez-le au service juridique immédiatement.

A ne pas faire

- Partager des informations confidentielles ou exclusives avec des personnes non autorisées, que ce soit délibérément ou par inadvertance. Cela inclut le partage d'informations sensibles sur des logiciels, des méthodologies ou d'autres connaissances techniques avec des tiers, la famille, des amis ou même en interne avec d'autres employés de Worldline qui n'ont pas le droit d'accéder à ces informations.
- Diffuser des travaux non divulgués tels que de nouvelles inventions à des tiers ou publiquement sur Internet, sur les réseaux sociaux, les forums... Cela peut empêcher Worldline de bénéficier d'une protection DPI et peut nuire à notre avantage concurrentiel.
- Télécharger, dupliquer ou faire de l'ingénierie inverse de la propriété intellectuelle de Worldline (logiciels ou autres actifs numériques...) sans autorisation appropriée.
- Utiliser la propriété intellectuelle de Worldline à des fins personnelles, par exemple en créant des projets personnels ou en contribuant à des communautés de logiciels libres.
- Utiliser, lier ou intégrer des éléments open-source avec le logiciel propriétaire de Worldline sans procéder à un contrôle préalable approprié pour garantir notre conformité aux conditions de la licence open-source, la compatibilité des licences et pour prévenir les risques juridiques et opérationnels potentiels.



Questions et Réponses

Qu'est-ce que le droit d'auteur et s'applique-t-il aux logiciels ?

Les droits d'auteur protègent les œuvres artistiques ou littéraires de toute nature à partir du simple acte de création, sous réserve d'originalité. Les logiciels sont considérés comme des œuvres en vertu de la loi sur la PI et certains de leurs éléments constitutifs, tels que les lignes de programmation, les codes, les organigrammes et le matériel de conception préparatoire, peuvent bénéficier de la protection du droit d'auteur, à condition qu'ils soient originaux. Tout code que vous écrivez dans le cadre de votre emploi chez Worldline est généralement considéré comme un "travail fait pour le compte d'autrui" et constitue la PI de l'entreprise.

Je travaille au développement d'une solution nouvelle et innovante pour Worldline, et je pense qu'elle pourrait être brevetée. Quelles sont les mesures à prendre pour garantir la protection des DPI de Worldline ?

Tout d'abord, documentez votre processus de développement (historique des versions, journaux des modifications, date de création, détails de l'innovation et caractéristiques uniques du logiciel). Ensuite, gardez votre travail confidentiel, ne partagez aucun détail avec des personnes extérieures à Worldline. Enfin, soumettez votre invention à l'équipe de Worldline chargée de la PI, qui l'examinera, déterminera sa brevetabilité et vous guidera dans les étapes à suivre.

Que dois-je faire si je constate qu'une autre entreprise utilise une marque très similaire à notre marque déposée "Worldline" dans son nom commercial, son logo ou l'URL de son site web ?

Documenter toute preuve de l'infraction potentielle, y compris le nom de l'entreprise, la marque en question, et où/comment cette marque est utilisée. Ne contactez pas directement l'entreprise sur ce problème potentiel et informez le service juridique qui enquêtera sur l'infraction et décidera de la marche à suivre.

Une base de code source public a publié une partie du code du logiciel propriétaire de Worldline. Que dois-je faire ?

Informez immédiatement votre responsable et le service juridique pour obtenir des conseils sur les mesures à prendre, qui peuvent inclure l'envoi d'un avis de retrait au site web, la conduite d'une enquête interne pour déterminer la source de la fuite, et éventuellement une action en justice pour tout dommage résultant de la reproduction et de la distribution du code sans l'accord de Worldline.

J'ai reçu une lettre officielle affirmant que l'un de nos logiciels enfreint le brevet d'un tiers. Que dois-je faire ?

Transmettez immédiatement la lettre au service juridique. Ne répondez pas à la plainte et ne modifiez pas le logiciel tant que le service juridique n'a pas examiné la situation et ne vous a pas conseillé sur les mesures à prendre.



Focus: Open Source Data & AI

Quelles sont les précautions à prendre avant d'utiliser des outils d'IA au travail ?

Avant d'utiliser un outil d'IA pour vos tâches professionnelles, les précautions suivantes doivent être prises pour protéger la propriété intellectuelle de Worldline :

- Vérifiez que Worldline a obtenu les licences appropriées pour l'outil d'IA que vous envisagez d'utiliser, et que votre utilisation entre dans le cadre de l'accord de licence ou des conditions d'utilisation des outils publics.
- Lors de l'entraînement des modèles d'IA ou de l'utilisation des outils d'IA, veillez à ne pas introduire des informations relatives à la propriété intellectuelle de Worldline, des informations confidentielles, secrètes ou sensibles telles que des données financières, des informations juridiques couvertes par un accord de confidentialité, le code complet de la solution Worldline, le code couvert par la PI, et évitez d'utiliser des données à caractère personnel.

- Assurez-vous que toutes les données utilisées par vous et le modèle d'IA soient conformes aux lois sur la protection de la vie privée et aux politiques de gouvernance des données de Worldline.

- Ne réutilisez pas le résultat tel quel, ou en tant que contenu propre à Worldline, et consultez le service juridique pour savoir qui détient les droits de PI sur les données générées par l'outil d'IA.

Quels sont les risques liés à l'utilisation de logiciels libres chez Worldline ?

Selon les termes de la licence associée, l'utilisation d'un logiciel libre peut exposer Worldline à des risques tels que l'obligation de divulguer un code source propriétaire ou des restrictions sur la manière dont le logiciel peut être commercialisé. Avant d'intégrer un composant open source dans une solution Worldline, vous devez examiner la licence du composant en coordination avec le service juridique afin de garantir la compatibilité avec votre projet et la conformité avec nos politiques de propriété intellectuelle.

Informations privilégiées et délit d'initié

Worldline est cotée sur le marché Euronext Paris, de sorte que la négociation de ses titres est réglementée. Dans le cadre de notre travail quotidien, nous pouvons avoir accès à des "informations privilégiées". Il s'agit de données importantes et confidentielles qui n'ont pas été rendues publiques et qui, si elles le sont, peuvent avoir un impact significatif sur le prix des titres de Worldline. Les informations privilégiées peuvent inclure la connaissance des états financiers, des prévisions de revenus, des litiges en cours ou des projets confidentiels majeurs de fusion et d'acquisition. Le fait de négocier des actions de Worldline en ayant connaissance d'informations privilégiées pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers constitue un délit d'initié. Il s'agit d'un délit pénal qui peut entraîner une peine d'emprisonnement, une atteinte à la réputation et de lourdes amendes.



A faire

- S'abstenir de toute transaction directe ou indirecte portant sur les titres de Worldline tant que les informations privilégiées ne sont pas rendues publiques par le biais d'un communiqué de presse.
- Préserver toujours la confidentialité des informations privilégiées auxquelles vous pouvez avoir accès en prenant toutes les mesures nécessaires à cet effet, dans le cadre de votre travail et en dehors de celui-ci.
- Si vous pensez qu'une information privilégiée a pu être divulguée par inadvertance, informez-en immédiatement votre supérieur ou le service de conformité.
- Respecter les politiques internes de prévention des délits d'initiés, Worldline dispose d'un guide de prévention des délits d'initiés, qui définit les mesures prises et les obligations incombant à toutes les personnes susceptibles d'avoir accès à des informations privilégiées.



A ne pas faire

- Se livrer (ou tenter de se livrer) à des opérations d'initiés, c'est-à-dire utiliser des informations privilégiées en les acquérant ou en les cédant, à votre profit ou au profit d'un tiers, directement ou indirectement les titres de Worldline.
- Conseiller à une autre personne de s'engager dans un délit d'initié, en recommandant, sur la base d'informations privilégiées que vous détenez, qu'une autre personne acquière ou cède des titres de Worldline, même si vous n'en tirez aucun profit financier vous-même.
- Divulguer des informations privilégiées, y compris par inadvertance, à toute personne à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe Worldline (parent proche, ami, connaissance, etc.).

Questions et Réponses

J'ai appris que Worldline allait acquérir une grande entreprise. Ce n'est pas encore public, puis-je suggérer à des proches de profiter de cette opportunité et d'acquérir des actions Worldline ?

Non. Vous disposez d'informations précises, confidentielles et non publiques qui, si elles sont connues du public, peuvent affecter le cours des actions Worldline. Vous ne devez pas acheter ou vendre des actions Worldline tant que cette information n'est pas rendue publique. Vous ne devez pas non plus communiquer ces informations à qui que ce soit, à l'intérieur ou à l'extérieur de Worldline. Cela pourrait entraîner des sanctions pénales.

Je suis au courant des résultats financiers de Worldline pour le premier trimestre avant leur publication. Suis-je autorisé à acheter ou à vendre des actions Worldline avant leur publication ? Puis-je recommander l'achat d'actions à une personne extérieure à Worldline ?

Non. Etant donné que ce sont des informations privilégiées, de telles transactions seraient considérées comme un délit d'initié. L'utilisation d'informations privilégiées à votre profit ou au profit de toute autre personne est considérée comme un délit d'initié et est punie par la loi.

Résilience et continuité des activités

En tant qu'acteur systémique dans de nombreux pays, fournisseur de services important et grand employeur sur le marché mondial, Worldline joue un rôle clé dans l'écosystème des paiements. Cette position s'accompagne d'une responsabilité considérable en matière de continuité des activités pour toutes les parties concernées. Worldline veille à ce que des ressources suffisantes soient allouées pour assurer la résilience et la continuité de ses activités. Nous nous assurons que le personnel clé dispose des connaissances et de l'expérience nécessaires pour remplir leur rôle. A cet effet, tous les employés, quel que soit leur rôle, reçoivent un niveau minimum d'informations pour garantir l'intégration de la résilience et de la continuité des activités dans les opérations quotidiennes et les processus de gestion.



A faire

- Évaluer régulièrement les vulnérabilités et les risques de l'organisation.
- Élaborer un plan global et proactif pour faire face à d'éventuelles perturbations des activités.
- Tester régulièrement les plans et procéder aux ajustements nécessaires.
- Former tous les employés à la résilience opérationnelle et aux plans de continuité des activités.
- Maintenir une stratégie de communication solide qui permette à toutes les parties prenantes d'être informées en cas de perturbation.
- Collaborer avec tous les services pour s'assurer que chacun comprend son rôle en cas de perturbation.



A ne pas faire

- Partir du principe que l'organisation ne subira pas de perturbations.
- Sous-estimer l'impact potentiel de perturbations, même minimes.
- Négliger l'importance de tester et d'actualiser régulièrement les plans.
- Sous-estimer l'importance de la communication en cas de perturbation.
- Restreindre les efforts de planification à certains domaines d'activité.

Questions et Réponses

En cas de perturbation affectant notre capacité à fournir des services à nos clients ? Que puis-je faire en tant qu'employé ?

Si vous faites partie d'une équipe touchée par l'incident, assurez-vous d'avoir mis en place un plan stratégique qui couvre le risque et la perturbation.

Worldline dispose-t-elle d'un plan de gestion de crise ?

Oui, Worldline dispose de plusieurs plans de gestion de crise pour faire face à diverses situations critiques susceptibles d'avoir un impact sur notre prestation de services ou sur l'ensemble de nos activités et opérations.

Quelle est la différence entre la résilience et la continuité des activités ? Et quel est son impact sur Worldline ?

La résilience opérationnelle et la planification de la continuité des activités visent toutes deux à protéger une organisation et à s'assurer qu'elle peut survivre à des événements inattendus. La résilience opérationnelle se concentre davantage sur l'adaptabilité et la flexibilité, tandis que la continuité des activités est plus axée sur la réponse et le maintien des opérations pendant et après un événement perturbateur. Ces deux éléments sont essentiels à la réussite de Worldline.



Encourager les gens à s'exprimer

Il est important pour Worldline de s'engager à respecter les normes les plus élevées en matière d'ouverture d'esprit, d'honnêteté, d'intégrité, de responsabilité et d'éthique commerciale. Conformément à cet engagement, Worldline attend de ses employés et de tout autre tiers ou partenaire qu'ils se manifestent et s'expriment s'ils ont des inquiétudes ou s'ils ont connaissance d' :

- Une violation de nos principes éthiques et de nos politiques internes
- Une violation de toute loi ou réglementation applicable
- Un acte répréhensible

La ligne d'intégrité – Integrity Line - a été mise en place pour permettre de signaler librement les préoccupations, les mauvaises pratiques, les actes répréhensibles ou les problèmes.

Qui peut lancer une alerte ?

Tous les employés et parties prenantes de Worldline peuvent lancer une alerte qu'ils soient internes ou externes, y compris les stagiaires, les sous-traitants, les fournisseurs, les clients, les partenaires, les actionnaires...

Quand puis-je lancer une alerte ?

Nous vous encourageons à lancer une alerte lorsque vous avez de sérieuses inquiétudes ou des soupçons concernant un comportement contraire à l'éthique ou inapproprié entraînant une violation de nos politiques et procédures internes ou enfreignant nos normes éthiques, et les lois en vigueur. Le signalement doit être fait de bonne foi et inclure des informations obtenues légalement.

Comment puis-je lancer une alerte ?

Nous vous recommandons vivement d'utiliser la ligne d'intégrité de Worldline pour lancer vos alertes. Elle est disponible 24h/24 et 7j/7. Elle permet un signalement anonyme, si la législation locale ne l'interdit pas. La plateforme garantit la confidentialité de l'échange et sa documentation.

Vous pouvez également vous adresser directement, en personne, à votre supérieur hiérarchique, au service des ressources humaines ou au service de conformité si vous souhaitez discuter d'une question qui vous préoccupe.

Que se passe-t-il lorsque je lance une alerte ?

Lorsque vous lancez une alerte, vous recevez un accusé de réception. Votre alerte est ensuite envoyée au service de conformité pour un examen préliminaire afin d'analyser sur la base de critères objectifs si elle est recevable ou non. Le service Compliance vous informera alors de la suite qui lui sera donnée.

Si l'alerte est recevable, une enquête et une analyse plus approfondies sont effectuées. En fonction des résultats, des mesures seront prises, qui peuvent aller de l'amélioration des processus internes à la médiation, en passant par des mesures disciplinaires et le licenciement (conformément à la législation locale et aux politiques de Worldline). En tant que lanceur d'alerte, vous serez informé du résultat et des conclusions.

Quels sont les risques auxquels je m'expose en signalant une alerte ?

Worldline ne tolère aucune forme de représailles, ni les tentatives de représailles à l'encontre d'une personne qui signale une alerte de bonne foi ou qui coopère à l'enquête. L'auteur du signalement est protégé et invité à signaler à la fonction Compliance s'il pense être la cible d'une quelconque forme de représailles.

✓ A faire

Vous devez lancer une alerte lorsque vous pensez que les lois applicables ou les principes de notre code d'éthique sont violés :

- Si vous avez l'impression d'être traité injustement par vos supérieurs ou vos collègues.
- Quand on sait que des pots-de-vin sont versés pour obtenir un contrat.
- Quand on sait que des factures ont été falsifiées.
- Lorsque votre coéquipier est victime de harcèlement ou d'intimidation de la part d'un responsable ou d'un autre collègue.

✗ A ne pas faire

Vous ne devez pas utiliser la ligne d'alerte lorsqu'il s'agit d'une urgence ou d'une question de vie privée :

- Lorsqu'une ampoule du bureau est cassée ;
- Lorsque le collègue assis à côté de vous parle trop.





For further information, please visit [worldline.com](https://www.worldline.com).